

Guy Zelis

Vers une histoire publique

Le rapport à l'histoire ne se résume pas à l'histoire savante ou académique mais englobe tous les usages qui sont faits du passé historique, soit cette opération historiographique au sens large dont parle Michel de Certeau dans *L'Écriture de l'histoire*¹. Les historiens entretiennent avec la société où ils vivent des relations dans lesquelles l'intelligence du passé qu'ils proposent informe d'abord sur les préoccupations du présent. Car, si l'on fait sienne la formule de Benedetto Croce, selon lequel « toute histoire est histoire contemporaine », la pratique de l'histoire se doit d'être capable de faire vibrer ses analyses au rythme des débats d'aujourd'hui. Les conditions nouvelles du rapport au passé amènent en conséquence à s'interroger sur la transformation du statut de l'histoire et de l'historien. La conception que l'on se fait du domaine d'activité de l'historien s'est considérablement élargie. L'histoire face à la demande sociale constitue l'objet de la réflexion proposée par ce numéro consacré aux formes nouvelles des

cultures du passé; elle s'ouvre à la diffusion scientifique et à la communication culturelle et sociale de l'histoire et s'interroge sur le rôle de l'historien dans la société actuelle.

Les historiens dans l'espace public

De l'historien-savant à l'historien-expert

Depuis la création de l'histoire scientifique méthodique à la fin du XIX^e siècle, le rôle social de l'historien semble s'être enrichi – ou compliqué – d'une nouvelle dimension d'expertise². La fin du XIX^e siècle avait marqué les débuts de

1. Michel de Certeau, *L'Écriture de l'histoire*, Gallimard, 1975, pp. 63-120.

2. Voir François Bédarida, « Les responsabilités de l'historien "expert" », repris dans *Histoire, critique et responsabilité*, Complexe, 2003, pp. 284-298; Marie-Claire Lavabre et Dominique Damamme (sous la dir. de), « Expertises historiques », *Sociétés contemporaines*, n° 39, 2000, pp. 5-134.

la normalisation disciplinaire et de l'institutionnalisation de la profession d'historien³. En somme, après 1880, l'histoire devint une profession réservée aux tenants de l'érudition savante. Pour devenir historien professionnel, il fallait désormais posséder un diplôme universitaire, être reconnu par ses pairs et accomplir un travail désintéressé, sérieux, honnête dans l'enceinte académique. Mais, de plus en plus, les historiens furent amenés à intervenir dans l'espace public. Derrière la figure singulière de l'historien-expert se cache désormais, en réalité, une série de rôles bien distincts de celui de l'enseignant-chercheur.

*Usage social du passé
versus utilité sociale de l'histoire*

À propos de toute science, surtout s'il s'agit d'une science humaine, se posent la question de sa pratique désintéressée et celle de son utilité pour la société. Depuis les années 1980, le souci du passé, dans ses diverses manifestations – qu'il s'agisse de la commémoration d'événements, de la célébration d'anniversaires d'institutions ou de personnages ou encore de gestes de mémoire posés en souvenir des victimes du passé –, occupe une place prépondérante dans l'espace public. Cet intérêt accru pour l'histoire – et tout particulièrement pour les crimes de l'histoire – s'accompagne souvent d'une intervention des historiens dans la relation active du présent avec le passé.

Ainsi, l'historien est entré dans les prétoires⁴; il y est appelé comme expert, en fait comme témoin. Mais témoin de quoi? Il n'a eu en général connaissance de l'événement que par ses études⁵. Il y a là un certain détournement de la notion de témoignage qui n'est pas le fait de l'historien lorsqu'il s'efforce d'expliquer le passé

ou le contexte historique d'un fait criminel à des juges ou à des jurés qui en sont insuffisamment informés. Les débats sur les procès pour crimes contre l'humanité ont associé, sur le mode de l'évidence, l'expertise des historiens à la justice. En raison de l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, inscrite dans le droit international (adoption par l'Assemblée générale des Nations unies en 1968), le décalage dans le temps de ces procès par rapport aux faits a conduit à appeler les historiens à la barre des tribunaux; leur présence découle d'une convocation de la justice sous la forme d'une citation à comparaître comme « témoins ». L'institution judiciaire attendait d'eux une compréhension du contexte⁶. Cette innovation n'a pas fait l'unanimité, tant s'en faut, et les historiens ont été divisés sur le nouveau rôle qui leur

3. Gabriele Lingelbach, *Klio macht Karriere. Die Institutionalisierung der Geschichtswissenschaft in Frankreich und den USA in der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2003.

4. Olivier Dumoulin, *Le Rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Albin Michel, 2003.

5. À titre d'exemple, signalons seulement que la déposition de Marc Olivier Baruch au procès de Maurice Papon en 1998 portant sur son rôle dans la déportation des juifs à Bordeaux est celle non d'un témoin des événements, mais d'un haut fonctionnaire, né en 1957, qui a occupé depuis 1981 diverses fonctions dans les administrations centrales de l'État, et d'un historien qui a consacré sa thèse à l'histoire de la fonction publique sous le régime de Vichy. Voir Marc Olivier Baruch, « L'historien dans le prétoire. Le procès Papon », in *L'Historien dans l'espace public. L'histoire face à la mémoire, à la justice et au politique* (sous la dir. de Guy Zelis), Bruxelles, Labor, 2005, pp. 57-65; voir aussi Henry Rousso, « L'expertise des historiens dans les procès pour crimes contre l'humanité », dans *Barbie, Touvier, Papon. Des procès pour la mémoire*, Autrement, 2002, pp. 58-69; Béatrice Fleury & Jacques Walter, « Le procès Papon. Médias, témoin-expert et contre-expertise historiographique », *Vingtième siècle*, n° 88, octobre-décembre 2005, pp. 63-76.

6. Voir Annie Deperchin, « Vérité historique, vérité judiciaire. À travers les grands procès issus de la Seconde Guerre mondiale (colloque du 2 mars 2001) », in *La Justice des années sombres, 1940-1944*, La Documentation française, 2001, pp. 303-321.

était proposé⁷. Par la porte du tribunal, l'historien, devenu expert, pénètre dans la vie sociale. Il ne s'agit là pourtant que d'un aspect limité au sein d'un phénomène plus large et plus diversifié. Au-delà de la définition ordinaire de l'expertise comme réponse apportée à une question ponctuelle, ce sont les diverses fonctions sociales de l'histoire et la place des historiens dans l'espace public qui doivent être examinées.

*De l'ère de l'« historien-témoin »
à l'histoire de la mémoire*

L'expertise historique n'est d'ailleurs qu'un cas particulier d'une question qui touche l'ensemble des sciences sociales. On considérera que relève de l'expertise le discours de celui qui, doté d'un savoir ou d'un savoir-faire, vise à répondre à une demande sociale ou à intervenir sur l'organisation collective. La demande sociale faite aux historiens est donc inhérente à la pratique même des sciences sociales en général et il est acquis désormais qu'elle est un des éléments qui caractérise la pratique de l'histoire contemporaine, au même titre que la sociologie ou les sciences politiques, quelle que soit d'ailleurs la réponse faite à cette demande.

La transmission de la mémoire des épreuves pose le problème du rôle des témoins dans la constitution d'une mémoire collective mais aussi celui de la place des historiens dans l'accompagnement, la critique et l'utilisation de cette mémoire, invitant à un nouvel « atelier de l'histoire » qu'Henry Rouso appelle « l'histoire de la mémoire »⁸.

Cette réflexion sur l'histoire de la mémoire met en jeu deux notions essentielles : le pardon et l'oubli. En effet, comment sortir de la violence d'État? Faut-il pardonner aux agents de l'État qui ont torturé et fait disparaître des

opposants par milliers, conformément aux ordres donnés par les responsables d'un régime autoritaire? Les nouveaux gouvernements démocratiques, en Afrique du Sud et en Amérique latine, ont appelé victimes et responsables de la répression au pardon et à la réconciliation, et ont tenté de répondre à ces questions par des politiques associant amnistie, réparations et commissions de vérité et de réconciliation⁹. Nous avons ainsi pu repérer des démarches de recherche de la vérité, sous la forme de commissions portant des noms variables, dans plusieurs pays latino-américains – Argentine, Chili, Salvador, Guatemala, Panama, Pérou et Uruguay – et africains – Afrique du Sud, Burundi, Maroc, Rwanda et Sierra Leone –, dans un pays asiatique, la Corée du Sud, ainsi qu'au Canada (sur les pensionnats indiens). Une analyse comparative des objectifs, des modalités de fonctionnement et des résultats du travail de ces différentes commissions serait tout à fait instructive.

Une réflexion sur les liens entre la mémoire et l'histoire ne saurait se dispenser de s'interroger sur les usages de l'oubli. Sur ce thème, il

7. En France, ces questions ont surgi lors des procès pour crimes contre l'humanité, dans lesquels des historiens ont été convoqués à la barre : François Bédarida et René Rémond dans le cas du procès de Touvier (1994), Jean-Pierre Azéma, Marc Olivier Baruch, Robert Paxton et René Rémond au procès de Papon (1998) ; les dix historiens cités à comparaître au début de ce second procès ne l'ont été qu'à titre de témoins, c'est-à-dire sans accès au dossier, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes (voir Jean-Noël Jeanneney, *Le Passé dans le prétoire. L'historien, le juge et le journaliste*, Éd. du Seuil, 1998). Dans ce dernier cas, Henry Rouso a refusé de témoigner (pour une critique de la présence des historiens au procès Papon, voir Henry Rouso, *La Hantise du passé*, Textuel, 1998).

8. Henry Rouso, *Le Syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Éd. du Seuil, 1987, rééd. 1990, p. 11 ; Id., « Réflexions sur l'émergence de la notion de mémoire », in *Histoire et mémoire* (sous la dir. de Martine Verlhac), CRDP de Grenoble, 1998, pp. 73-85.

9. Arnaud Martin (sous la dir. de), *La Mémoire et le Pardon. Les commissions de la vérité et de la réconciliation en Amérique latine*, L'Harmattan, 2009.

faut se rappeler l'indignation de l'historien juif Yosef Yerushalmi invité en 1987 à un colloque de Royaumont, intitulé « Usages de l'oubli ». Une voix intérieure lui chuchotait : « Peux-tu imaginer la tenue d'un colloque avec cet intitulé à Prague ou à Santiago du Chili¹⁰ ? » Mais au couple mémoire et oubli, il faut sans doute adjoindre la médiation d'un tiers, représenté par l'institution judiciaire. C'est ce que révèle, comme en passant, la principale question d'un sondage publié par le journal *Le Monde* sur la nécessité ou non de juger Klaus Barbie ; elle était formulée ainsi : « Des deux mots suivants, *oubli* ou *justice*, quel est celui qui caractérise le mieux votre attitude face aux événements de cette période de la guerre et de l'Occupation¹¹ ? » Dans cette perspective, l'antonyme de « l'oubli » ne serait-il pas *la justice*, et non la mémoire ?

Pour sortir des régimes autoritaires, pour sortir de la violence, pour se réconcilier, des procédures judiciaires ont été mises en place tant dans un cadre national (notamment en vertu de la loi belge de compétence universelle, pionnière lorsqu'elle fut votée le 16 juillet 1993, mais abrogée par le Parlement belge en 2003) qu'au niveau international (la Cour pénale internationale et le Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha ou pour l'ex-Yougoslavie à La Haye). Cela nous amène à envisager les politiques de justice et leurs enjeux touchant notamment le statut de la discipline historique. Si le « pardon politique » est impossible¹², il devient néanmoins une figure dominante du débat sur la justice, à partir de laquelle les démocraties nouvelles, mais aussi la France confrontée au « syndrome de Vichy » et, plus récemment, à la mémoire de la guerre d'Algérie tentent de reconstruire leur rapport à un passé violent. Ces réflexions ont ouvert le champ de la recherche scientifique. Aujourd'hui, différentes disciplines

se penchent sur une question commune : comment gérer la mémoire de traumatismes collectifs pour amener à un apaisement ou une « réconciliation » entre victimes et bourreaux d'un même pays (en Afrique du Sud, au Chili, au Rwanda, en ex-Yougoslavie...), d'une métropole et de sa colonie (la Belgique et le Congo, la France et l'Algérie), de deux anciens pays ennemis (l'Allemagne et la Belgique ou la France). L'histoire serait donc confrontée à une nouvelle demande sociale et une réflexion s'impose quant à la place que doit prendre l'historien dans la société. Elle doit s'ouvrir, certes, sur la diffusion scientifique, mais plus encore sur la communication culturelle et sociale de l'histoire. Celle-ci prend les formes de l'« histoire publique ».

De l'historien-expert
à l'« historien public »

*L'histoire publique,
s'agit-il d'une nouveauté ?*

Revitaliser l'« imaginaire rétrospectif¹³ », c'est prévoir et entretenir l'aménagement, la gestion et l'usage de l'histoire publique. Mais s'agit-il vraiment d'une nouveauté ? L'histoire publique a connu de nombreux antécédents. Ceux-ci comprennent des sociétés et cercles d'histoire, d'archéologie ou de folklore, des associations familiales ou généalogiques, des cabinets d'ar-

10. Yosef H. Yerushalmi, « Réflexions sur l'oubli », in *Usages de l'oubli*, Éd. du Seuil, 1988, pp. 18-19.

11. *Le Monde*, samedi 2 mai 1987, p. 9.

12. C'est la thèse centrale de Sandrine Lefranc, *Politiques du pardon*, PUF, 2002.

13. Expression empruntée à Albert d'Haenens, « De l'historiographie comme manifestation de l'imaginaire », *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, n° 1-2, p. 208.

chives ou des collections privées, des musées d'histoire et des représentations de l'histoire dans la culture populaire sous toutes ses formes (on peut ici évoquer la fiction historique)... Fondées sur l'engagement bénévole de ses membres, les sociétés savantes ont, depuis le milieu du XIX^e siècle, étudié, récolté, conservé et valorisé le patrimoine culturel dans toutes ses dimensions. L'exploration des territoires par des érudits et des notables regroupés au sein d'actives sociétés régionales ou locales a mené, en maints endroits, à l'émergence d'une nouvelle identité, d'un imaginaire, bientôt perçus comme un véritable patrimoine culturel¹⁴.

Avant d'envisager la genèse, les domaines et les acteurs de l'histoire publique dans une première déclinaison anglo-saxonne (*Public History*), qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes de relater à partir d'outre-Quévrain une expérience dont la visée utopique fut de briser le circuit fermé du fonctionnement de la science universitaire et de communiquer l'histoire à des publics autres que scolaires et au moyen de supports autres que le livre. En Belgique, à l'Université de Louvain, à partir de 1969, des étudiants, assistants et enseignants en histoire ont ensemble animé le groupe « Clio 70 », qui avait pour visée la communication du savoir historique par des moyens à la fois classiques (l'écrit et l'image) et modernes (l'audiovisuel ou les voyages). L'objectif était de « dé-textualiser » l'histoire, pour la fonder et la diffuser par d'autres supports que les documents écrits, et de la « dé-scolariser », pour la sortir de l'école. Au début, c'était un petit groupe, mais il s'est progressivement élargi jusqu'à compter une vingtaine de membres. Bientôt, quelques-uns ont orienté leur action vers l'histoire populaire et ont fondé en 1977 le Carhop (Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire) et mis ensuite sur

pied à partir de 1980 la Fonderie (Musée de l'industrie et du travail de la région de Bruxelles). Inspiré par le pamphlet de Jean Chesneaux, *Du passé faisons table rase* (La Découverte, 1976), qui soulignait la marginalisation de l'histoire non professionnelle par le monde académique, le projet était également porté par le mouvement d'une histoire orale « vue d'en bas ». Une réflexion théorique et des réalisations pratiques en matière de communication de l'histoire en ont résulté. Sans présenter celles-ci, le texte qui suit développera celle-là.

Public History ou histoire appliquée

Si l'acte de naissance de l'histoire publique peut être assez précisément situé à l'automne 1976 aux États-Unis – à l'université de Californie à Santa Barbara, où Robert Kelley, membre de la faculté d'histoire, crée, avec le soutien de la fondation Rockefeller, un programme d'enseignement en vue de former de jeunes étudiants pour des carrières d'historiens dans le secteur public ou privé –, les terrains d'application et la dénomination de l'histoire publique font discussion¹⁵. L'histoire publique couvre une variété de champs de la pratique historique : le secteur public, le gouvernement et les politiques publiques, mais aussi l'histoire des entreprises,

14. Sur ce point, voir Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France, XIX^e-XX^e siècle*, CTHS, 1999; Odile Parsis-Barubé, *La Province antiquaire. L'invention de l'histoire locale en France, 1800-1870*, CTHS, 2001.

15. Robert Kelley, « Public History. Its Origins, Nature and Prospects », *The Public Historian*, vol. 1, n° 1, automne 1978, pp. 19-24. Sur le mouvement de la *Public History*, on peut lire, en français, des aperçus détaillés et critiques par Henry Rousso, « L'histoire appliquée ou les historiens thau-maturges », *Vingtième siècle*, n° 1, janvier 1984, pp. 105-122; Marc Riopel, « Réflexions sur l'application de l'histoire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 57, n° 1, 2003, pp. 5-21; et Olivier Dumoulin, *Le Rôle social de l'historien*, *op. cit.*, pp. 91-123.

la mise en valeur du patrimoine historique et artistique, la muséologie et la diffusion de l'histoire, l'histoire locale et régionale, l'archivistique et la gestion documentaire d'organisations privées ou publiques, l'édition et les médias, la réalisation de films ou d'émissions télévisées et la consultance en histoire. L'appellation de cette nouvelle pratique issue du mouvement de la *Public History* a varié en Amérique du Nord, entre *Applied History* et *Public History*, et dans l'univers francophone, entre histoire appliquée, application de l'histoire, histoire pratique, vulgarisation historique ou histoire publique. À défaut d'être entièrement satisfaisante, cette dernière dénomination – histoire publique – indique bien que l'exercice de l'histoire ici visé est avant tout modelé par la diffusion auprès du grand public.

La genèse de la *Public History* tient aux États-Unis dans les années 1970 à plusieurs facteurs mêlant une demande d'histoire – la recherche de racines et le désir de mémoire pour certaines minorités sociales ou ethniques, dont atteste notamment le succès de séries télévisées comme *Roots* (1977) ou *Holocaust* (1978) – à une réaction face à un isolement des historiens dans la société et à une crise de l'emploi pour les nouveaux diplômés en histoire¹⁶. La raréfaction des postes académiques dans les universités et les pratiques d'expertise judiciaire ont ainsi conduit des historiens à la création de cabinets de consultants en *Public History* et sur le marché de l'histoire d'entreprise. Le *public historian*, version contemporaine de l'écrivain public, se présente en tant que professionnel au monde des affaires et des institutions, lieux de décisions économiques et politiques. Dans le contexte états-unien marqué par le pragmatisme, l'historien s'engage dans la cité, de manière plus professionnelle qu'idéologique, en mettant ses services

à la disposition de communautés publiques ou privées. Somme toute, l'essor de la *Public History* découle d'une demande d'histoire et d'un besoin de débouchés. Les universités nord-américaines y ont répondu en instaurant des programmes de formation en histoire publique¹⁷.

Après un premier colloque européen sur la *Public History*, tenu en septembre 1982 à Rotterdam, son importation en France s'effectue au même moment par le lancement d'un séminaire animé au jeune Institut d'histoire du temps présent par François Bédarida sur « l'histoire du temps présent et ses usages : recherche fondamentale et histoire appliquée » et pendant l'été 1983 par la création de la première entreprise française d'histoire appliquée, Public Histoire¹⁸. Selon Félix Torres, historien de formation et dirigeant depuis 1983 du cabinet d'historiens-conseil Public Histoire, l'histoire d'entreprise est une « histoire appliquée au présent, elle s'articule à la demande qui l'a fait naître [...], miroir analytique et lucide que l'historien tend au groupe, à l'entreprise concernée. Miroir modulable en fonction du destinataire : décideurs, cadres ou grand public [...]. Replacée à l'écoute du présent, l'histoire renouvelle sa fonction originelle d'*historia* (enquête) : aider à reformuler les évidences acquises en faisant resurgir la vérité des faits. Aider ainsi à les comprendre. Et ce, au sein d'une modernité qui n'est plus néga-

16. Voir Peter Novick, *That Noble Dream. The "Objectivity Question" and the American Historical Profession*, Cambridge, University Press, 1988, p. 512.

17. L'article *Public History* de Wikipédia en anglais mentionne 15 programmes universitaires en *Public History* organisés aux États-Unis.

18. Voir Henry Rouso et Félix Torres, « Quand le "business" s'intéresse à l'histoire », *L'Histoire*, n° 55, avril 1983, pp. 70-75 ; Maurice Hamon et Félix Torres, *Mémoire d'avenir. L'histoire dans l'entreprise. Actes du 1^{er} colloque d'histoire appliquée aux entreprises organisé par Saint-Gobain et Public Histoire, Blois, 21-22 mai 1985*, Economica, 1987.

trice, comme autrefois, du passé¹⁹». Cette nouvelle vision de l'histoire n'a de sens que si, à côté de l'historien professionnel, les acteurs de l'histoire ont également leur place, sans que s'établisse entre eux une véritable hiérarchie. Chargé de la communication interne du groupe Danone, Pierre Labasse ne dit-il pas : « L'histoire est généralement considérée par le personnel comme lui appartenant : l'écrire, c'est reconnaître la contribution précieuse de générations de salariés, dont les destins professionnels, souvent obscurs, s'inscrivent ainsi dans une grande aventure collective » (cité dans *Le Monde initiatives*, 16 avril 1996).

De manière générale, la nouvelle forme d'histoire appliquée a amené l'intégration d'historiens dans l'entreprise pour l'aider à définir son identité, plus particulièrement en période de crise ou de changement, et/ou pour contribuer à la gestion des archives de l'entreprise. D'ailleurs, le désir de maîtrise documentaire ne conduit-il pas de façon inéluctable à la production d'histoire ? L'histoire correspond alors à une démarche volontaire et continue. Fruit d'une commande, elle requiert les services d'archivistes et d'historiens et prend toujours une destination particulière. Plusieurs sociétés françaises ont ainsi commandé des travaux historiques qui ont renouvelé les fonctions traditionnelles des services d'archives. Citons Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Lafarge-Coppée, la BNP, Air France, Gervais-Danone, etc. Des sociétés spécialisées se disputent le marché de l'histoire d'entreprise : Public Histoire (depuis 1983), Clio Media (créé en 1988), Nemesia (fondé en 1995, devenu Sapientia Conseil, cabinet spécialisé en management des connaissances), inSiglo/Histoire & Communication (depuis 2004), etc. En France, comme en Belgique, la pratique de l'histoire d'entreprise est le fait de chercheurs universi-

taires et d'associations de sauvegarde du patrimoine archivistique ou archéologique industriel, ainsi que de quelques historiens ayant le statut d'indépendants, travaillant dans le cadre d'un contrat de commande ou de recherche appelant une rémunération.

*Retombées de l'histoire publique
sur la formation des historiens*

L'histoire publique est, nous l'avons vu, fréquemment l'aboutissement d'un contrat avec un groupe soucieux de maintenir ou de raviver, voire de forger de toutes pièces un sentiment d'identité. Elle peut rompre avec ce que l'orthodoxie scientifique peut avoir de plus classique, que ce soit dans la récolte des sources ou dans la présentation des résultats de la recherche. Il n'existe pourtant rien de fatidique dans ce clivage entre l'histoire professionnelle classique et les nouvelles formes de production du savoir. Car, en raison des nouveaux terrains d'activité et des débouchés d'un type nouveau ainsi offerts aux historiens, d'une part, et de l'importance que l'histoire publique accorde aux formes modernes de la communication, d'autre part, des universités se sont souciées de développer des curricula de formation à l'histoire publique.

L'opportunité vint de Bologne. Pour nous en tenir à la Belgique, rappelons qu'à la faveur de l'instauration du processus engagé à la suite de la signature en 1999 de la Déclaration de Bologne par les ministres en charge de l'enseignement supérieur de 29 États européens, les décrets « dits de Bologne » furent adoptés pendant l'année 2004 par les parlements des Communautés responsables en Belgique de

19. Félix Torres, « Retour vers l'avenir : l'histoire dans l'entreprise », in *Mémoire d'avenir*, op. cit., pp. 38-39.

l'organisation de l'enseignement universitaire. Ceux-ci ont permis d'instituer des cycles de formation en histoire publique. En Flandre, une formation interuniversitaire *Publieksgeschiedenis* (Histoire publique) rassemble depuis 2012 les enseignements en histoire publique instaurés dans les différentes universités flamandes ; la coordination en est assurée par l'*Instituut voor Publieksgeschiedenis* (IPG) de l'université de Gand²⁰. À Louvain-la-Neuve, le master à finalité spécialisée en communication de l'histoire, inauguré en 2007, est d'abord une conséquence directe du décret de Bologne. Le deuxième élément à l'origine de cette finalité à vocation professionnalisante est le constat de la diversification des emplois exercés par les historiens. En trente ans, la demande politique et sociale pour les commémorations, l'engouement pour le patrimoine, la fréquentation muséale, le tourisme culturel, la littérature historique de genres divers, les séries télévisées... ont contribué au développement de nouveaux métiers et il y avait nécessité d'y répondre en termes de formation. En outre, une réflexion épistémologique sur le métier d'historien a amené à concevoir une filière spécialisée, dont la finalité répond à l'étape ultime de la démarche historique, la communication de l'histoire, et à une visée sociale du métier, la médiation culturelle des savoirs en histoire. Les historiens sont là pour faire de l'histoire, bien sûr, mais ils manqueraient à leur fonction sociale s'ils se contentaient de la faire en chambre.

*Les « usages publics
de l'histoire » (Habermas)*

Les personnes et les institutions qui font commerce avec la discipline historique sont aujourd'hui peu ou prou interpellées par les

« usages publics de l'histoire », expression lancée d'abord par le philosophe allemand Jürgen Habermas (1990) et reprise ensuite par l'historien italien Nicola Gallerano (1995), qui s'est imposée pour qualifier ces recours multiples au passé en réponse à des nécessités du présent. Le projet de Pierre Nora comme « historien public » a consisté, au croisement de l'édition et d'entreprises scientifiques de grande ampleur, à « mettre l'histoire au cœur de la culture et de l'identité françaises²¹ ». Devant la permanence de l'impact sociétal du temps présent, tant sur le plan des émotions personnelles que collectives, des institutions de recherche sur les sociétés contemporaines développent des projets que l'on peut ranger sous le dénominateur commun d'histoire publique. En France, l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), fondé en 1978, mène notamment une « réflexion approfondie sur l'*Épistémologie de l'histoire du temps présent*, entendue comme approche singulière des rapports entre passé et présent, avec un accent particulier apporté à la mémoire, au témoignage, à la mise en images du passé et au rôle des historiens dans la cité », mettant ainsi les questions des rapports avec la demande sociale et l'espace public au cœur de la pratique des historiens d'aujourd'hui. Pour la Belgique, on peut relever avec intérêt l'évolution récente de l'organisation d'un centre d'excellence comme le GEGES, fondé en 1967 et dénommé depuis 1997 Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines. En tant que centre public de recherche, il tient explicitement compte de la portée sociétale de ses projets, puisque, à côté des secteurs

20. L'IPG est devenu interuniversitaire depuis septembre 2010; Bruno De Wever, « Naar een opleiding Publieksgeschiedenis in Vlaanderen. De kansen en uitdagingen van het Bolognadecreet », *Faro. Tijdschrift over cultureel erfgoed*, vol. 3, n° 3, 2010, pp. 17-20.

21. Pierre Nora, *Historien public*, Gallimard, 2011.

Activités académiques et Documentation, le CEGES comprend, depuis septembre 2011, un secteur dénommé Histoire publique²².

Dans nos sociétés marquées par le présentisme, la mémoire et le patrimoine sont surinvestis pour suppléer à la crise de nos horizons d'attente²³. En dehors de la transmission scolaire, les manifestations de la mémoire constituent l'usage public de l'histoire le plus visible et le plus problématique. Cette demande d'histoire dans l'espace public concerne également les initiatives patrimoniales, la culture muséale, mais aussi toutes les œuvres humaines et la communication médiatique lorsqu'elles portent sur des thématiques d'histoire. Certes, dans bien des cas, cet usage public nourrit le sens commun et se démarque de toute rigueur historique. Mais il y a aussi des situations où, au contraire, l'interpellation de l'histoire par la demande publique en vient à stimuler les historiens en les encourageant à effectuer de nouvelles recherches ou à exercer leur fonction critique. C'est bien un tel usage public de l'histoire qui a provoqué la constitution, avec des moyens exceptionnels, de commissions parlementaires d'enquête composées d'experts historiens dont les travaux ont permis de faire avancer la connaissance historique – en Belgique, la commission sur l'assassinat de Lumumba et aux Pays-Bas, les travaux sur les événements de Srebrenica²⁴.

Histoire publique et culture numérique

Dans le courant du xx^e siècle, des vecteurs d'informations nouveaux – la radio, la télévision et l'Internet – sont porteurs d'une redéfinition de la mémoire collective, de l'activité scientifique et des pratiques culturelles. Le dilemme de la mémoire oscille à l'âge médiatique entre amnésie ou mémoire absolue. La science a de plus en

plus recours aux réseaux numériques. Les médias numériques donnent lieu à des usages très variés pour l'accès d'un plus grand nombre à la culture. Internet permet une expression publique des individus dans un espace public des médias sociaux. Rappelons que l'Internet propose trois types de services fondamentaux (le courrier électronique, le partage de fichiers de pair à pair et la toile ou le web proposant l'accès à des pages avec des liens et des contenus multimédia de sites web). Dans le domaine scientifique, le web semble être la plate-forme idéale pour combiner des idées et des connaissances et créer ainsi de nouvelles avancées épistémologiques et communicationnelles; il permet de nouvelles pratiques documentaires, de nouveaux modes de diffusion et de nouvelles formes d'échanges pédagogiques et scientifiques²⁵.

À l'ère de la culture numérique, la médiation/médiatisation de l'histoire doit être repensée. Les rapports des productions culturelles résultant de la pratique de l'histoire publique avec les médias traditionnels ou électroniques (médias *pure players*, comme les éditeurs de presse en ligne, les blogs, les sites de réflexion ou de débat), avec la muséologie même, sont trans-

22. Rudi Van Doorslaer, « Guerre, amnistie, histoire publique et CEGES », *Bulletin du CEGES*, n° 44, septembre 2011, pp. 3-4; ce secteur est placé sous la responsabilité de Chantal Kesteloot; voir, de cet auteur, « Histoire et politique : pression, dialogue, convergence ou indifférence? », *L'Historien dans l'espace public*, *op. cit.*, pp. 109-127.

23. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Éd. du Seuil, 2003; Reinhart Koselleck, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Éd. de l'EHESS, 1990.

24. Philippe Raxhon, « Historiens et commissions d'enquête parlementaire. Le cas belge : la Commission Lumumba », et Hans Blom, « Une recherche historique entre science et politique. Le cas "Srebrenica" », in *L'Historien dans l'espace public*, *op. cit.*, respectivement pp. 67-91 et 93-108.

25. Frédéric Clavert et Serge Noiret (éd.), *L'Histoire contemporaine à l'ère numérique. Contemporary History in the Digital Age*, Peter Lang, 2013.

formés par l'Internet. Sur la toile s'ouvre la possibilité d'écrire l'histoire par un recours simultané aux langages verbal, visuel et sonore. On y voit fleurir portails, blogs, wikis, ressources en ligne, bases de données et de connaissances, formations en ligne (entre autres sous la forme de MOOC, *massive open online courses* ou cours en ligne ouverts et massifs). Bref, le numérique propose toutes sortes d'outils pour assurer valorisation et médiation des savoirs. Parmi ceux-ci, les médias sociaux et plus particulièrement les carnets de recherche en ligne (ou blogs) permettent d'« ouvrir l'atelier de l'historien ». Parce qu'ils sont partagés et livrés au public, ces carnets de notes de chercheurs rejoignent les objectifs d'une histoire publique. « En histoire [...], l'activité scientifique du chercheur n'est pas orientée par sa seule logique propre, mais aussi, plus ou moins intensément, par une actualité, [...] ou par les préoccupations qui traversent la société dans laquelle il s'inscrit. [...] À l'opposé de l'image populaire du savant Cosinus perpétuellement "dans la lune" et indifférent au monde qui l'entoure, les blogs de chercheurs témoignent finalement d'une pratique scientifique ouverte, en lien avec les débats scientifiques, intellectuels, politiques de leur époque²⁶. » Ces pratiques de « conversation en ligne » rejoignent par certains aspects une ancienne tradition du débat scientifique, la *disputatio* médiévale, l'une des principales méthodes d'enseignement universitaire utilisant le recours au commentaire d'une *quaestio*. Elles renouent aussi avec le programme du plus ancien périodique littéraire et scientifique d'Europe, le *Journal des Sçavans*, fondé en 1665 pour faire connaître « ce qui se passe de nouveau dans la République des lettres ».



Après avoir négocié avec la judiciarisation de leur discipline, les historiens ont pu se trouver impliqués dans un mouvement de marchandisation de la société par la *Public History*. Aujourd'hui, ils sont entrés dans le mouvement des humanités numériques et invitent un large public, de plus en plus connecté, à les y rejoindre. L'historien est sollicité pour sa capacité à traiter les traces du passé. Être historien pourrait donc devenir une profession, en réponse à l'appétit de mémoire de différentes communautés et à l'intérêt pour l'histoire comme production culturelle. Lorsqu'il s'agit de la relation au passé, rigueur scientifique et déontologie professionnelle restent d'application, quels que soient les terrains et les modalités de la pratique historique. La compréhension du passé passe en effet par une reconstruction, articulant les phases de l'opération historiographique – l'énonciation problématique d'une question de recherche, la preuve documentaire, l'explication sémantique et la représentation historique. Cette dernière s'articule désormais à une pratique de l'histoire publique comme initiative culturelle.

Guy Zelis.

26. Marin Dacos et Pierre Mounier, « Les carnets de recherche en ligne, espace d'une conversation décentrée », *Lieux de savoir* (sous la dir. de Christian Jacob), t. 2 : *Les Mains de l'intellect*, Albin Michel, 2011, p. 339 ; Pierre Mounier, « Ouvrir l'atelier de l'historien. Médias sociaux et carnets de recherche en ligne », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 58-4bis, 2011/5, pp. 101-110.